

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 14.04.2022

ID : 089-200039642-20220406-12_2022-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le six avril deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : Mme AUBRIOT Mélanie, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézignes</i> : M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bus</i> : Mme RAOUX Roseline, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, Mme DUFIT Sophie, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézignes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, <i>Viviers</i> : Mme JOUSSEAU Catherine, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 59 - Absent(s) : 5 - Pouvoir(s) : 11 - Votants : 70 	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel (a donné pouvoir à M. DICHE Jean-Marc), <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. TRONEL Michel), <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. LEVOY Thomas), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), M. DROUVILLE Michel (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), M. HAMAM Nabil (a donné pouvoir à M. DEZELLUS Emmanuel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine (a donné pouvoir à M. NEVEUX Jacky).</p>
<p>Délibération n° 12-2022</p>	<p>Absents excusés : <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Tonnerre</i> : Mme ELBACHIR Nicole, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José.</p> <p>Absente non excusée : <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique.</p> <p>Secrétaire de séance : M. GONON Jean-Louis</p> <p>Date de convocation : 31 mars 2022</p>

Objet :

ADMINISTRATION GENERALE

Communication

Véhicule promotionnel - Contractualisation avec le GIE France Collectivité Invest (infocom France) pour la location d'un véhicule Trafic 9 places

La Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB) bénéficie depuis 4 ans d'un contrat de location d'un véhicule 9 places avec le GIE France Collectivités Invest (Infocom France) dont elle a le droit d'usage afin de transporter des personnes. Ce véhicule permet de co-voiturer et donc de réduire les coûts de déplacements de la CCLTB. Ce véhicule est utilisé quotidiennement par les différents services de la CCLTB.

Le GIE France Collectivités Invest (Infocom France) commercialise des espaces publicitaires sur ce véhicule auprès d'entreprises commerciales et artisanales du Territoire et à proximité. Cette commercialisation d'espaces publicitaires sur ce véhicule permet ainsi à la CCLTB d'avoir l'usage gratuit de ce véhicule, à l'exception de l'essence, de l'entretien courant et de l'assurance, et aux entreprises commerciales et artisanales du Territoire et à proximité, de faire la promotion de leurs activités professionnelles.

Le contrat avec le GIE France Collectivités Invest (Infocom France) étant échu le 31 mars 2022 et considérant le fait qu'un nouveau contrat d'une durée de 4 ans a été proposé à la CCLTB, portant sur la location gratuite d'un nouveau véhicule Trafic 9 places, financée par le mécanisme de régie publicitaire opéré par le GIE France Collectivités Invest (Infocom France) expliqué ci-dessus.

Considérant l'utilité pour la CCLTB et ses habitants d'une part et l'utilité pour les entreprises commerciales et artisanales du Territoire et à proximité d'autre part,

Considérant que la collectivité continuera d'avoir la jouissance du véhicule actuel jusqu'à la livraison du véhicule neuf,

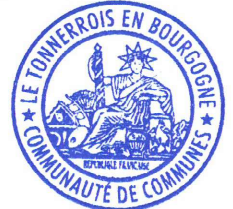
La présidente propose de signer un nouveau contrat d'une durée de 4 ans avec le GIE France Collectivités Invest (Infocom France) pour un nouveau véhicule Trafic 9 places, qui remplacera le véhicule précédemment loué, dont la gratuité, à l'exception de l'essence, de l'entretien courant et de l'assurance, sera assurée par le mécanisme de régie publicitaire opéré par le GIE France Collectivités Invest (Infocom France).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	70	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE la présidente à signer le contrat de location longue durée de véhicule (4 ans) avec le GIE France Collectivités Invest (Infocom France) et tout autre acte et document se référant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,
Anne JERUSALEM.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).